Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

20 Francs

Bulletin N° 81 **1993 - N° 2**

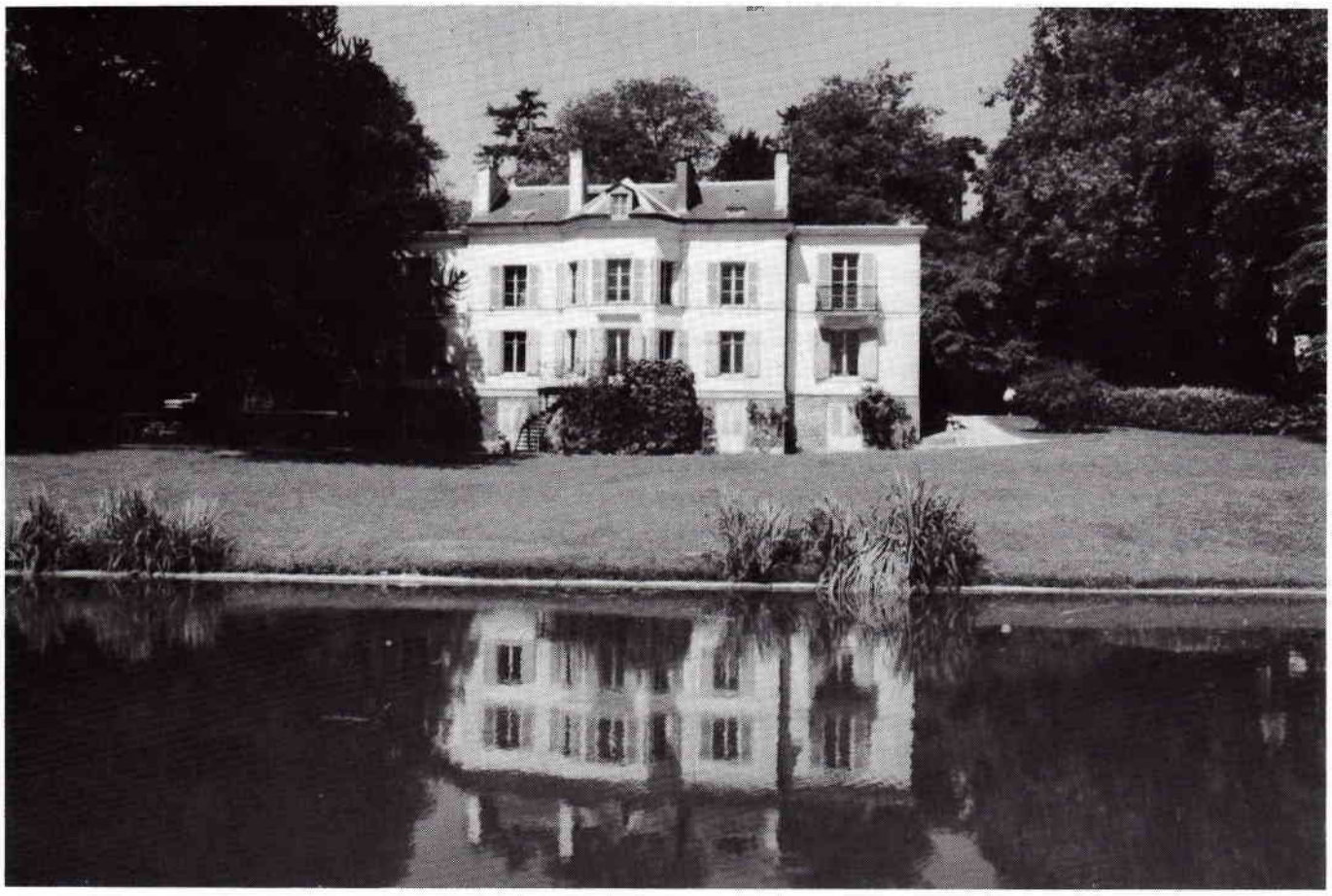

La propriété Hamelin en 1990 - La façade sur le parc et le "canal de l'ombre"

LA PROPRIÉTÉ HAMELIN

La "Villa mexicaine", aujourd'hui disparue, figurant en page de couverture de notre dernier bulletin, était présentée comme l'exemple d'un élément du patrimoine meudonnais qui ne subsiste que par le texte et l'iconographie.

Notre Comité attentif à mieux faire connaître et sauvegarder des élements ***existants*** *de ce patrimoine leur a consacré de longue date des études documentées. Voir à ce sujet dans les bulletins n°s 16, 58, 67, 77, 79 des articles concernant respectivement la villa d'André Bloc, la fondation Galliera, le Petit Bellevue, la Folie Huvé, les maisons Prouvé. S'il dédie maintenant quelques pages à la propriété Hamelin (à laquelle les Meudonnais conservent cette appellation bien qu'elle ait été acquise en 1990 par une société immobilière), c'est parce que, ne bénéficiant que d'une faible protection, elle subit de la part de vandales des outrages qui laissent planer des menaces sur son sort. Or cette demeure qui constitue un élément de qualité du patrimoine architectural meudonnais est l'un des derniers exemples, près de la capitale, des grandes propriétés bourgeoises du siècle dernier appartenant à des familles parisiennes qui y avaient leur résidence d'été. Elle est, de ce fait, très représentative.*

SITUATION ET COMPOSITION D'ENSEMBLE

Cette propriété d'un peu plus de deux hectares (en 1990), située aux 3-5, avenue de Trivaux à Meudon, est limitée au midi par la rue des Vertugadins, au levant par des maisons la séparant de la rue d'Alembert sur laquelle elle a une sortie, au nord par la Résidence du Parc.

La maison de maître, construite vers le haut de la pente, jouit d'une vue remarquable sur le "Canal de l'Ombre"(vestige des jardins bas de l'ancien domaine royal), le parc aux grands arbres d'essences variées, la pelouse, le verger, la colline de Fleury.

Comme toute propriété de même style et de même époque, elle est précédée, en bordure de rue, par une maison de garde-jardinier. Un long bâtiment d'habitation secondaire, en partie contemporain de la maison, lui fait suite. Primitivement destiné à loger la domesticité, ce bâtiment comportait en rez-de-chaussée sur cour (sous-sol par rapport à l'avenue) remises et écuries. En contrebas, on voit encore un pavillon de basse-cour à usage de poulailler, étable, porcherie, clapier, pigeonnier sous ravalement de fausse brique, proche d'une fontaine aménagée au bas d'une descente. Dans le fond du parc, sur la rue des Vertugadins, au bout d'une allée dite "allée des tilleuls", s'élève un vieux hangar à charpente rustique. Allées et pelouses structurent l'ensemble et ménagent en arrière de la maison une vaste perspective plongeante. Sur l'autre face, elle est précédée d'une petite cour d'honneur entourée de grands arbres, accessible depuis l'avenue de Trivaux par une allée sablée.

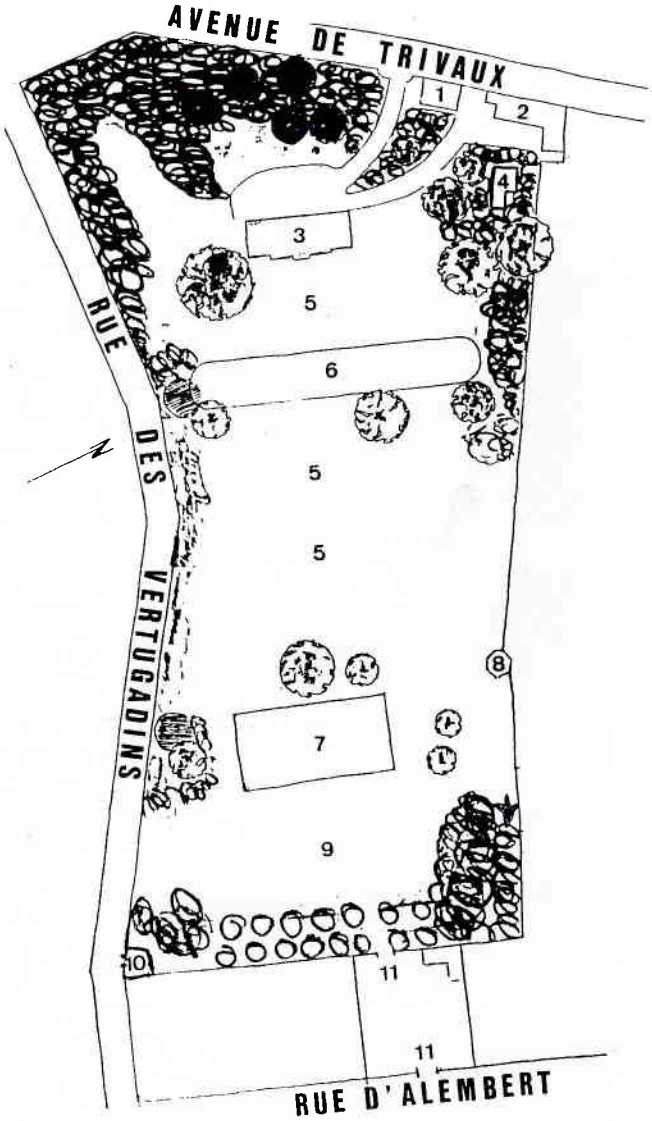

Plan de la propriété Hamelin en 1990

1 : Chalet du gardien - 2 : Bâtiment secondaire - 3 : Maison de maître - 4 : Chalet de basse-cour - 5 : Pelouse - 6 : Pièce d'eau - 7 : Tennis - 8 : Kiosque - 9 : Verger - 10 : Hangar - 11 : Sortie sur la rue d'Alembert.

AUX ORIGINES DE LA PROPRIÉTÉ : LES JARDINS BAS DU CHATEAU

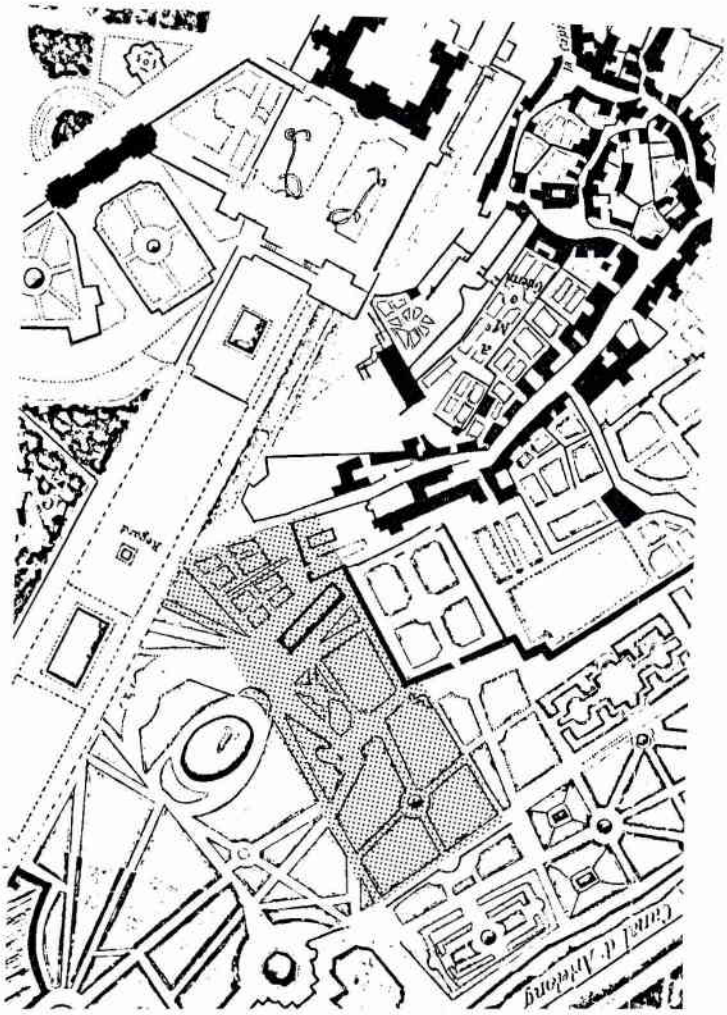

Extrait du plan d'Alexandre Le Moyne (1723)
En grisé, emplacement de la propriété Hamelin

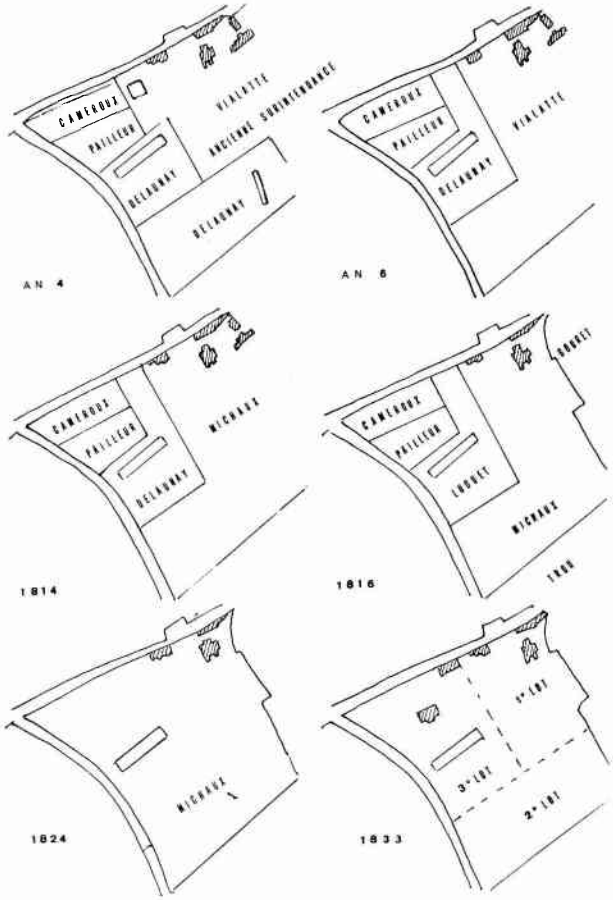

Evolution du parcellaire
entre 1796 et 1833

Comme de nombreux éléments du domaine royal, les jardins bas du château de Meudon, situés à l'est de la Grande Perspective, furent vendus comme biens nationaux. La partie qui nous intéresse fut acquise en cinq parcelles par des Meudonnais. Située entre le Grand Ovale et la Surintendance, elle comportait (et comporte toujours) le Canal de l'Ombre, longue pièce d'eau alors rectangulaire.

Diverses ventes ou échanges interviennent entre ces particuliers jusqu'à ce que le tout soit remembré, en 1824, par MM. Michaux, père et fils. Les schémas ci-dessus retracent cette évolution. Sur le dernier (1833) apparaissent les premiers éléments de la maison de maître et du bâtiment sur rue.

AUX ORIGINES DE LA PROPRIÉTÉ : LE PREMIER CONSTRUCTEUR

M. Louis Amand Michaux (père), couvreur à Meudon, s'était rendu propriétaire de la plupart des terrains et des bâtiments de la Surintendance, mais c'est M. Pierre Firmin Michaux (fils) qui, par acquisition en 1824 des parcelles Luquet et Pailleur, libère les terrains nécessaires à la construction de la maison de maître et du bâtiment de dépendances. Ces bâtiments sont en place en 1833 lorsque les Michaux sont contraints d'abandonner la propriété mise en criées sur publication judiciaire. A cette date, les plantations sont déjà de belle venue et les vergers en bon rapport, ce qui amène à rapprocher les constructions de la date d'acquisition des derniers terrains, soit 1825-1826. La partie des bâtiments due à M. Firmin Michaux est toujours en place et identifiable, ainsi que le montrent les extraits du cahier des charges établi en vue de l'adjudication du 25 mai 1833 (arch. dép. des Yvelines - hypothèques Versailles transcriptions vol. 448 n° 26.220).

LA PROPRIÉTÉ EN 1833

"Elle a son entrée sur la rue des Princes par une grille en fer à deux vantaux suspendus à deux piédroits en pierre de taille et porte cavalière à côté et se compose à gauche en entrant, attenant le mur de clôture sur la rue et ayant face sur ladite rue, d'un bâtiment d'habitation et dépendance *avec emplacement formant cour au-devant de la face intérieure et bas-fond à la suite, dans lequel une fontaine, d'un* principal corps de logis *vers le milieu... d'une* pièce d'eau *au-delà dudit corps de logis et, au surplus, entourant ce corps de logis, un jardin tant d'agrément que d'utilité."*

"Le corps de logis *(partie centrale de la maison de maître) est double en profondeur, élevé sur étage souterrain vers la face au couchant, formant rez-de-chaussée sur la face opposée à cause de l'inclinaison du sol, d'un étage carré et d'un second lambrissé dans le comble qui est à deux égouts, couvert en ardoise. La face regardant la pièce d'eau formant un avant-corps dans son milieu... La face regardant la grille d'entrée également décorée d'un avant-corps surmonté d'un fronton dans lequel est pratiqué un œil-de-bœuf. Le corps de logis est exploité par un escalier montant du fond. Il est placé sur la face regardant la grille. L'étage souterrain est exploité par une descente en pierre."*

"Le bâtiment de dépendance *bordant la rue est élevé, sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée au niveau du sol du jardin et de deux étages carrés, le premier formant rez-de-chaussée sur la rue" (ce bâtiment ne comporte pas encore l'aile en retour au nord ni la tourelle ajoutées postérieurement ; ces adjonctions apparaissent clairement en décrochements sur la façade côté cour).*

"Le bas-fond *reçoit les eaux de la rue qui vont y former une mare en s'écoulant ensuite par une rigole dans la pièce d'eau. Dans ce même bas-fond une fontaine d'eau vive donne un simple filet d'eau."*

"La pièce d'eau, *de forme carré long, est en maçonnerie dans tout son pourtour et tient parfaitement les eaux."*

"Le jardin, *entre le corps de logis et le mur sur la rue, est destiné au jardin d'agrément offrant une pelouse au droit de l'habitation et planté sur les côtés d'arbres et arbustes à fleurs et de plusieurs arbres fruitiers en rapport. Ledit jardin est cultivé en potager et verger avec bordure d'agrément sur le côté au midi, d'arbres et d'arbustes à fleurs dans toute la longueur."*

DE VENTE EN VENTE

Pour faciliter la mise en adjudication du 25 mai 1833 devant le tribunal civil de 1re instance de la Seine, la propriété est divisée en 3 lots (voir schéma p. 3). Un même acquéreur, M. Lamoureux, se porte adjudicataire des 3 lots. Mais, dans les treize ans qui suivent la propriété est l'objet de nombreuses mutations, morcellements et regroupements.

1835 9/2 (Me Bouard, Paris) Vente Lamoureux/Sala (les 3 lots).
1836 4/10 (Me Berceon, Paris) Vente Sala/de St-Priest (3e lot).
1841 15/8 (Me Bouchet, Meudon) Vente Sala/de St-Priest (2e lot).
1846 9/5 (Me Berceon, Paris) Vente de St-Priest/Demanche (2e et 3e).

Le vicomte de Saint-Priest, propriétaire des maisons du 3e lot depuis 1836, manque de dépendances. Il désire adjoindre au *bâtiment secondaire* une construction en retour servant de hangar, écurie, cellier. M. Sala, en lui vendant en 1841 l'ancien lot n° 2 (clos et jardin), lui cède, pour ce faire, une enclave de 51 centiares prise sur son lot n° 1. C'est à cet endroit que M. Demanche fera construire plus tard l'*aile en retour qui fait toujours saillie sur la propriété voisine.* Après cette vente, à une date proche mais non déterminée, M. Sala vend aux Missions Etrangères son lot n° 1 (moins l'enclave).

LA FAMILLE DEMANCHE

Par la vente de 1846, la propriété entre dans cette même famille et y restera près d'un siècle et demi puisque Mme Marthe Hamelin, comme Mme Lefort, précédente propriétaire, était née Demanche.

C'est avec M. François Alexandre Théodore Demanche, notaire à Paris, que cette demeure prend toute sa valeur. Il dote la maison de maître de deux ailes latérales, agrandit considérablement le bâtiment secondaire, construit un chalet de basse-cour et une maison de jardinier-gardien. Le parc et les jardins bénéficient également de ses soins.

C'est désormais dans un domaine harmonieusement structuré, jouissant de toutes les commodités d'une "maison des champs" que M. et Mme Demanche et leur quatre enfants viennent goûter les joies de Meudon, délaissant, chaque fois que cela leur est possible, leur appartement parisien.

La famille du jardinier veille à la bonne marche de la propriété, aux soins du potager qui permet en tout temps d'avoir des légumes frais que l'on consomme sur place ou que l'on fait porter à Paris. A l'automne, pommes et poires garnissent les clayettes du fruitier et les bocaux de conserves et confitures s'alignent sur les rayons.

Une ou deux vaches, des poules, canards, lapins permettent de mettre des produits frais sur la table familiale mais, surtout, créent autour de la maison de maître et de son parc une ambiance rustique de bon aloi.

Plusieurs chevaux piaffent dans les écuries à côté de la remise et de la sellerie. Etables et écuries permettent de fumer le potager et le verger et le pré fournit herbage et foin.

C'est donc, proche du bourg mais aux confins de la forêt, un domaine qui vit au rythme de mille tâches ménagères et agricoles en une autarcie heureuse.

Cette vision d'une époque révolue n'est pas étrangère à notre propos car à Fleury, Meudon, le Val, le Bas-Meudon ou Bellevue, comme d'ailleurs dans toute notre proche banlieue-ouest, nombre d'autres grandes propriétés créées sur les ruines de l'Ancien Régime par les nouveaux notables vivaient au même rythme. A leur tour, elles disparaissent progressivement, cédant la place à d'autres types de constructions pour un autre mode de vie. Dans des parcs morcelés, la maison, quand elle subsiste, reste le dernier témoin, un peu fantomatique, de son époque.

LA MAISON HAMELIN

Il m'a été donné de la connaître avant la vente, en 1990, alors qu'elle était déjà démeublée, pour essayer d'établir un document qui en conserve la mémoire. C'est donc par une

description sommaire datant de cette époque que je terminerai cette évocation.

C'est un solide et sobre bâtiment élevé sur un sous-sol qui se trouve de plain-pied sur l'arrière. Il est de style Directoire bien que le corps central date des années 1825-1830 et les ailes, ajoutées postérieurement, des années 1850. Il est construit en grosse maçonnerie de pierre sous enduit de plâtre avec de puissants refends. La partie centrale est couverte en ardoise, les terrasses latérales en zinc. Les robustes pignons de la maison primitive renferment chacun deux cheminées, deux autres encadrent sur l'arrière la toiture à trois pans de l'avancée centrale, deux derniers conduits émergent à l'extrémité des ailes.

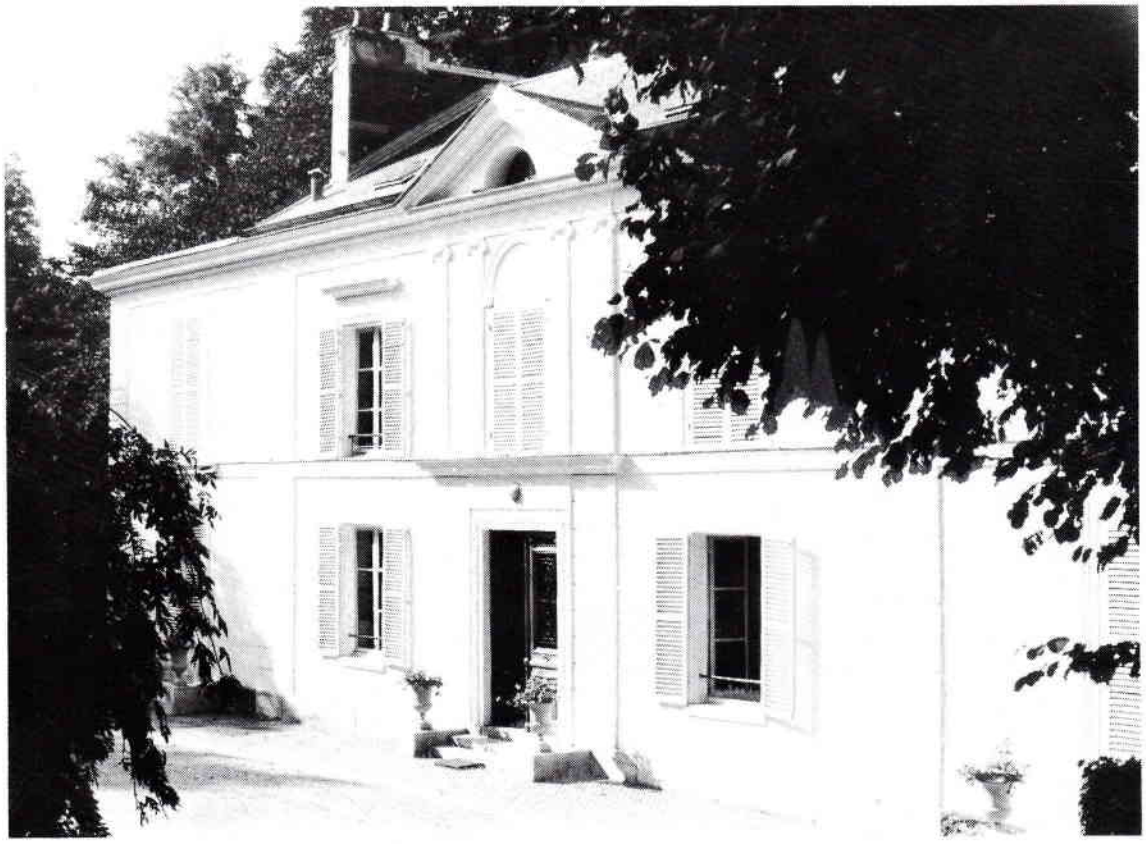

La maison en 1977 (façade d'entrée)

La façade d'entrée est d'une grande rigueur classique. Le parti retenu pour le corps central : méplats verticaux avec joints simulés encadrant la porte et soulignant les anciennes chaînes d'angle, a été reporté aux extrémités des ailes. Le perron de la porte centrale a été reproduit de la même façon devant les portes-fenêtres de celles-ci. Trois lignes horizontales relient et unifient l'ensemble : le *soubassement* (de pierre au centre, de petite meulière ensuite), le *bandeau* qui souligne le niveau de l'étage, la *corniche* à décor denticulé qui couronne l'ensemble.

Ce parti est d'autant plus élégant qu'il arrive à masquer la différence de niveau entre le corps central et les ailes. Une observation plus attentive montre que les deux fenêtres et les deux portes-fenêtres de celles-ci sont plus hautes que celles de la maison primitive. Mais on a joué sur les couronnements surmontant, au rez-de-chaussée, les trois portes et, au premier, les deux fenêtres latérales, créant ainsi un rythme binaire. La fenêtre médiane, enfin, encadrée de quatre pilastres à chapiteaux ioniques et palmettes et couronnée d'un arc, amorce l'élévation donnée par le fronton triangulaire abritant une ouverture en demi-lune.

Le revêtement de plâtre simule de façon tout à fait classique pierres d'assise, claveaux, chambranles.

On ne sait trop s'il faut louer ici la maîtrise du premier architecte ou l'habileté du second qui a su, non seulement intégrer parfaitement les ailes mais y loger des pièces plus claires et d'une plus grande hauteur sous plafond.

Seule différence de traitement : aux légères barres d'appui "Directoire" des fenêtres du corps central (avant et arrière) s'opposent dans les ailes (là où une réutilisation n'a pas été possible) des rambardes de fonte, beaucoup plus lourdes (les balcons de la façade sur le parc en ont été également "dotés" lors de la seconde tranche de travaux) (1).

Les façades latérales (ailes) représentent la suite logique de la façade d'entrée : mêmes bandeaux, mêmes grandes fenêtres, même décor pour les chaînes d'angle, même soubassement de grosse et petite meulière, mais celui-ci, qui prend de l'ampleur avec la pente, définit visuellement l'assise de la maison. Dans le soubassement de la façade sud s'ouvre une des deux grandes baies éclairant la cuisine (jadis orangerie). Des vases sur supports de pierre continuent le décor en bordure du cheminement carrelé.

(1) Les volets pleins, substitués aux fermetures d'origine pour renforcer la protection du rez-de-chaussée, n'ont pas non plus contribué à améliorer l'esthétique du bâtiment. Mais ce n'est pas un dommage irréversible.

Sur le parc, le soubassement de meulière prend suffisamment d'importance pour limiter, dans **la façade,** un niveau bas, coloré, tranchant nettement sur le reste du bâtiment. Cinq portes-fenêtres, deux fenêtres et une grande baie éclaireraient généreusement le sous-sol sans une vigoureuse plante grimpante (aristoloche) qui habille un escalier à double révolution, armature métallique, marches de fonte et terrasse couverte en plomb bordée d'une fine rambarde "Directoire". Cette terrasse donne accès au salon central du rez-de-chaussée.

L'avancée trapézoïdale (d'origine) du corps central a déterminé le parti de décalage des ailes en retrait, amenant ainsi à souligner ou simuler six chaînes d'angle par un décor vertical de plâtre. On retrouve bandeaux horizontaux, encadrements de portes et fenêtres, corniche, comme sur la façade d'entrée.

La maison en 1977 (façade sur parc)

Intérieur - La porte centrale de la façade d'entrée ouvre sur un hall (carrelé d'anciens carreaux noirs et blancs) qui donne à droite sur l'escalier, au fond sur le "salon du milieu" axé sur la perspective du parc, à gauche sur la bibliothèque à laquelle les pans coupés du "salon du milieu" imposent une courbure semi-circulaire. Un petit salon et une petite salle à manger encadrent sur l'arrière le "salon du milieu". Deux belles pièces, spacieuses et claires, le "Grand Salon Haut" (qui fut une salle de billard) et la "Grande Salle à Manger" occupent les ailes. Cet étage comporte les élements classiques des pièces de réception : cheminées de marbre, tentures, sols carrelés, parquets à chevrons, niches, placards d'angle. Un petit office s'encastre entre les deux salles à manger, mais la grande cuisine, munie d'un monte-plats, est en sous-sol, de plain-pied sur le parc, sous-sol qui renferme également deux caves voûtées, un fruitier, une laverie, une arrière-cuisine, la chaufferie.

Le premier étage comporte les nombreuses chambres et sanitaires que nécessitait une nombreuse famille, disposées de part et d'autre d'un couloir central. L'accès aux deux ailes se fait par trois marches dues à la plus grande hauteur sous plafond des pièces d'apparat du rez-de-chaussée (grand salon et grande salle à manger). Le grenier est aménagé en divers locaux de service et comporte une chambre mansardée sous l'avancée du toit.

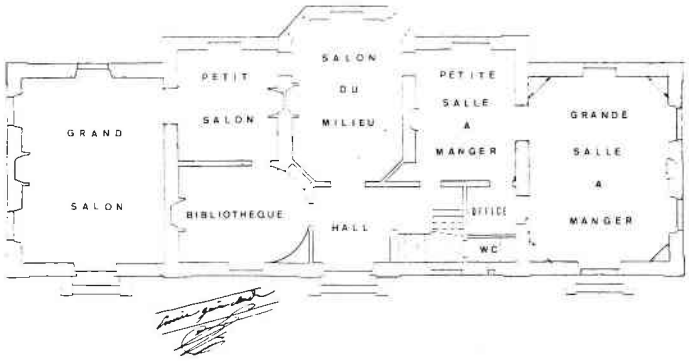

Plan du rez-de-chaussée

Le terrain - Les 2e et 3e lots acquis en 1846 par M. Demanche formaient une hache que l'on ne retrouve pas dans le plan actuel de la propriété. En effet alors que le parc proprement dit occupait le 3e lot, le second était traité en verger (en contrebas du parc) et potager (dans la hache). Cette dernière portion de terrain a été vendue en 1962 à la S.C.I.C. "Parc de la République". Le terrain résultant, d'environ deux hectares, entièrement clos de murs, est situé sur la pente du coteau et bien exposé. Sur la partie amont aménagée en parc, on peut admirer quelques magnifiques sujets autour de la maison de maître (platanes, hêtres pourpres, cèdre, tulipier, tilleul argenté, araucaria). En aval s'étendent des pelouses autour de la pièce d'eau, un tennis, le verger et, le long de la clôture du fond de la propriété, une allée de tilleuls. Contiguë au terrain précédent et communiquant avec lui par une porte dans la clôture s'étend une parcelle, donnant sur la rue d'Alembert, provenant du "lotissement Riverin".

Perspectives d'avenir - La cession consentie en 1990 par la famille Hamelin à un promoteur afin d'y réaliser une opération immobilière était assortie de certaines réserves ; à l'acte de vente est annexé un certificat d'urbanisme qui reprend les clauses formulées par l'Architecte des Bâtiments de France : conservation des espaces boisés et de la pièce d'eau et maintien de la maison principale et d'une partie des communs. L'opération immobilière devait être réalisée dans la partie aval du terrain, au-dessous de la pièce d'eau. Mais le marasme des affaires et de l'immobilier n'ont pas encore permis à ce projet d'aboutir.

Des mesures de protection ont été prises qui n'ont pas empêché la propriété d'être "vandalisée" : sous-sol saccagé, façades couvertes de "tags", vitres brisées. Notre Comité, qui a alerté plusieurs fois le propriétaire et les autorités compétentes, lance un cri d'alarme. Laissera-t-on encore disparaître dans l'indifférence un élément du patrimoine architectural meudonnais alors que tout était prévu pour sa sauvegarde ?

M.-T. HERLÉDAN.

Que soient ici remerciés les membres de la famille Hamelin qui m'ont permis et facilité la visite de la propriété et qui m'ont communiqué certains documents sans lesquels cette étude n'aurait pas été possible.

Le Canal de l'ombre

PLAN DE LA TERRASSE AU NIVEAU DE LA LOGGIA

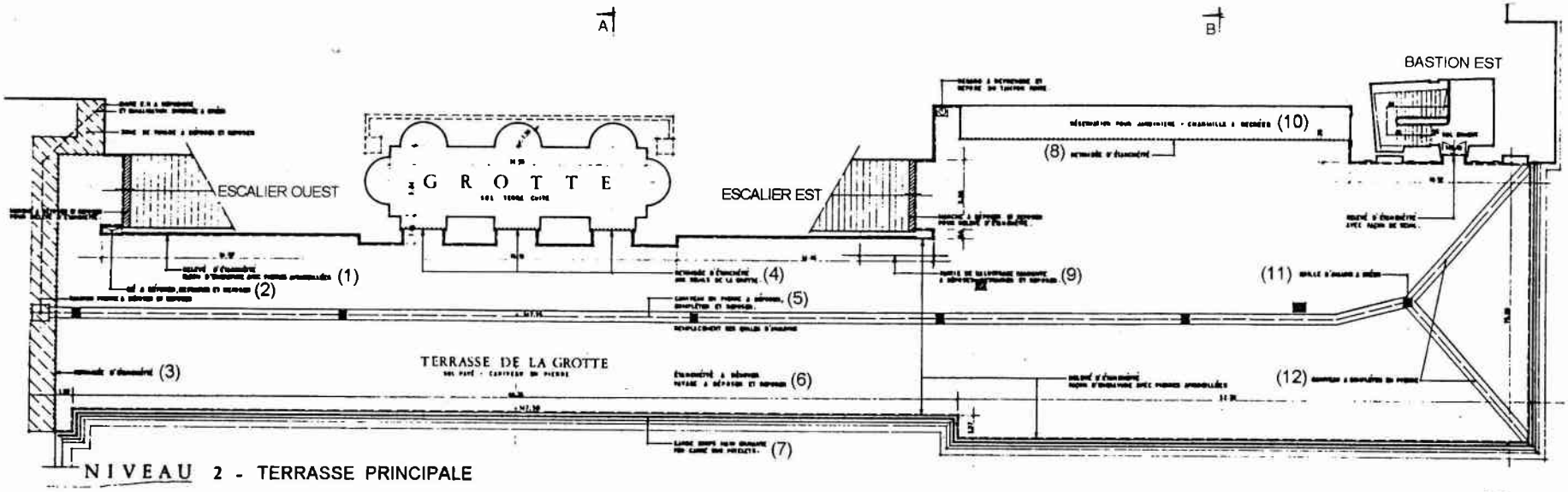

(1) RELEVE D'ETANCHEITE, FACON D'ENGRAVURE AVEC PIERRES APPAREILLEES (2) DE A DEPOSER, RESTAURER ET REPOSER (3) RETOMBEE D'ETANCHEITE (4) RETOMBEE D'ETANCHEITE AUX SEUILS DE LA GROTTE (5) CANIVEAU EN PIERRE A DEPOSER, COMPLETER ET REPOSER (6) ETANCHEITE A RENOVER, PAVAGE A DEPOSER ET REPOSER (7) GARDE CORPS MAIN COURANTE, FER CARRE SUR POTELETS (8) RETOMBEE D'ETANCHEITE (9) PARTIE DE BALUSTRADE RAMPANTE A DEPOSER, RESTAURER ET REPOSER (10) RESERVATION POUR JARDINIERE - CHARMILLE A CREER (11) GRILLE D'AVALOIR A CREER (12) CANIVEAU A COMPLETER EN PIERRE

COUPES SUR L'ORANGERIE, LA LOGGIA ET LES ANNEXES

A :COUPE SUR L'ORANGERIE

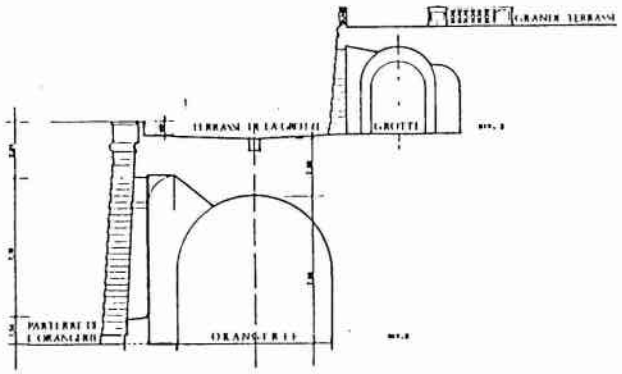

B :COUPE SUR L'ANNEXE DE L'ORANGERIE

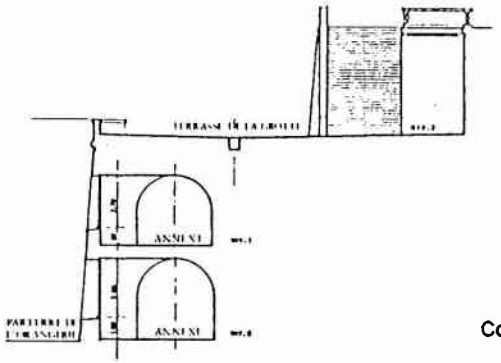

Philippe Canac
Architecte B. C. P. N.
Conservateur du domaine

LE DOMAINE NATIONAL DE MEUDON

LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DES DEUX TERRASSES AU-DESSUS DE L'ORANGERIE

Construite en 1657-1658 par Abel Servien, Surintendant des Finances de Louis XIV, l'Orangerie s'ouvre au sud sur un vaste parterre relié par une rampe au parterre du Château-Neuf.

Sur la Terrasse au-dessus de l'Orangerie, s'ouvrent les trois arcades de la Loggia située dans l'axe de symétrie du Domaine. Deux escaliers droits, symétriques par rapport à la Loggia, relient cette Terrasse et le niveau du parterre du Château-Neuf à la Grande Terrasse.

En prolongement de l'Orangerie vers l'est, le corps de bâtiment dénommé Bastion comporte deux niveaux non aménagés.

Relativement préservée tout au long du XIXe siècle, seule seule partie du Domaine n'ayant reçu aucune affectation à des fins militaires ou scientifiques, l'Orangerie et ses abords ont fait l'objet de la première intervention prévue dans le cadre du projet de réhabilitation de la Grande Perspective établi en 1937 par J.-B. Hourlier. Architecte en Chef du Domaine.

En 1941, ont été remis en état les parterres de l'Orangerie et du Tapis Vert.

Entre 1982 et 1984, ont été restaurés les parterres de l'Orangerie et du Château-Neuf.

En 1987, ont été achevés les travaux de construction des bâtiments abritant les services de gardiennage et d'entretien du Domaine, sous la direction d'Yvan Gury, Architecte en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Conservateur du Domaine.

En 1988, divers travaux ont été réalisés à l'intérieur de l'Orangerie, tels la restauration de certaines fenêtres et la mise en œuvre d'un dallage en béton sablé au sol.

Depuis 1988, sous ma direction, ont été entrepris et achevés :
— la réfection totale de l'étanchéité de la terrasse supérieure avec abaissement du caniveau central, dépose et repose du pavage pour obtenir la hauteur réglementaire de 1 mètre sans modifier la balustrade,
— la restauration de la balustrade en pierre,
— la création d'une étanchéité au-dessus de la Loggia au niveau de la Grande Terrasse,
— la remise en état des emmarchements des deux escaliers droits.

RÉALISATION DES TRAVAUX

Les traces d'infiltrations d'eau apparues au travers de la voûte de l'Orangerie risquant d'entraîner une dégradation irréversible du gros-œuvre, a été programmée en 1987 la réfection complète de l'étanchéité.

Il a été décidé de profiter de cette opération pour porter à hauteur réglementaire la balustrade sur toute sa longueur, sans en modifier l'aspect côté façade comme côté terrasse.

Ce programme a nécessité d'entreprendre de très importants **travaux préparatoires :**
— dépavage et stockage des pavés,
— abaissement général d'environ 25 cm du niveau de la terrasse avec enlèvements des gravats,
— dépose des dalles de pierre du caniveau central,
— dérasement du dalot sous le caniveau central pour mise à la nouvelle cote des deux faces latérales,
— réfection des dalles de béton de couverture du dalot et réfection de tous les regards,
— réfection du réseau enterré d'évacuation des eaux pluviales,
— réalisation du dallage en béton support de l'étanchéité avec une retombée verticale protégeant les reins de la voûte côté nord.

Les travaux d'étanchéité ont consisté à mettre en œuvre une étanchéité multicouche conforme aux prescriptions réglementaires et à réaliser sous le dalot et sur les trois faces internes du dalot un revêtement étanche. La loggia (dénommée couramment Grotte), située au niveau de la terrasse-couverture de l'Orangerie, n'était protégée d'aucune étanchéité au niveau de la Grande Terrasse, le seul dallage existant avec son support assurait une relative protection. La nouvelle forme de béton réalisée pour supporter l'étanchéité comporte une retombée verticale, afin d'assurer une étanchéité totale des reins de la voûte côté Grande Terrasse.

Les travaux de taille de pierre ont comporté la restauration et les compléments nécessaires pour refaire le caniveau central en Y (une des deux branches de l'Y étant réalisée auparavant en pavés). Les relevés d'étanchéité ont nécessité des travaux d'adaptation des éléments en pierre, support des balustres, et la dépose des premières marches des deux volées d'escaliers. Tous les balustres manquants ou défaillants ont été remplacés par des balustres en pierre taillés suivant le modèle existant le plus ancien. Les emmarchements des deux escaliers ont été restaurés et remis en état. Le revêtement en dalles de pierre sur la Loggia a été déposé et remis en état.

Les pavés existants, nettoyés, décrottés et complétés, ont été reposés suivant une mise en œuvre traditionnelle sur un lit de sable.

Les travaux de serrurerie ont comporté la dépose et la repose de deux grilles d'accès aux escaliers, la dépose, la repose et le remplacement des avaloirs en fonte du caniveau central. Le chantier s'est déroulé en 1990 et 1991, la réception des ouvrages est intervenue en juillet 1991. Les travaux ont été réalisés par les entreprises :
— Chevalier : maçonnerie,
— Billiez : pierres de taille,
— Andreuti : étanchéité - pavage,
— Van Mullem : serrurerie.

La dépense globale s'est élevée à 2,5 millions de francs.

Philippe CANAC,
Architecte en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux,
Conservateur du Domaine National de Meudon.

RÉFLEXIONS SUR L'AMÉNAGEMENT DU BAS-MEUDON

La Ville de Meudon a engagé une consultation d'urbanisme auprès de 4 équipes d'architectes-urbanistes-paysagistes pour "susciter plusieurs visions possibles du devenir du Bas-Meudon... et définir la meilleure stratégie urbaine à moyen et long terme". Elle a organisé une exposition publique qui constitue "une des premières étapes de la réflexion et de la concertation" en vue de recueillir les réactions et suggestions sachant qu'"aucune des 4 propositions n'a un caractère définitif... et que... aucune ne sera choisie dans sa forme présente".

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon — association agréée au titre du Code de l'Urbanisme et de la loi sur la "protection de la nature" — se félicite de la démarche engagée qui consiste à susciter le plus en amont possible les interrogations, la réflexion puis les suggestions et la concertation.

Après avoir publié dès 1990 une étude du Bas-Meudon (bulletins n°s 71, 73, 74), puis en 1991 une présentation du rapport de M. Roullier, ainsi qu'un avis sur ce rapport et l'étude de M. Chemetoff qui l'accompagnait (bulletin n° 75), un avis sur le Tram Val-de-Seine, un autre sur la Cité Bleue proposée par la Ville de Boulogne et une étude sur l'aménagement de la partie nord de Meudon (bulletin n° 79), le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, après examen des propositions exposées à la Mairie de Meudon, considère qu'il est souhaitable d'organiser la réflexion autour des thèmes suivants :

1° le site,
2° les projets présentés à l'exposition,
3° la méthodologie.

1. LE SITE

1.1. LE VAL-DE-SEINE : SON CADRE

En bordure du plateau de Versailles, le site constitue un vaste amphithéâtre naturel :
— des gradins verdoyants : les coteaux d'Issy-les-Moulineaux, de Meudon, de Bellevue, de Brimborion, de Sèvres et de Saint-Cloud ;
— une avant-scène : les trois îles Saint-Germain, Seguin et de Monsieur ;
— une scène : la plaine de Billancourt ;
— un décor : l'ouest de la capitale.

Au pied de la colline de Meudon-Bellevue, le Bas-Meudon constitue le point où la Seine arrivant du nord-ouest, tout en retrouvant ses berges naturelles autour des îles, repart vers le nord-ouest.

En amont de Paris, la Seine se glisse entre des collines douces, chaque intérieur de boucle ayant engendré une plaine alluvionnaire.

Meudon est la première colline abrupte sur laquelle vient buter le fleuve. En aval à Saint-Cloud, Suresnes...la Seine bute aussi sur d'autres collines. La plaine opposée constitue le Bois de Boulogne. Cette séquence est encore, à ce jour, très marquée par une végétation relativement importante.

Au contraire, en amont de Meudon, la poussée urbaine a complètement occupé les plaines ainsi que les pentes moins fortes qu'à Meudon et plus éloignées du fleuve : Passy, Issy-les-Moulineaux, Clamart, créant ainsi un site minéral.

L'amphithéâtre du Bas-Meudon est le point de conflit entre la poussée urbaine de Paris et la tradition paysagée de la Seine aval.

Le Comité considère que ce lieu doit être traité de manière particulièrement attentive : l'austérité de ce site abrupt, l'organisation des voies et la qualité du patrimoine bâti (Hôtel du C.N.R.S et terrasse du Château de Bellevue, Mutuelle des P.T.T., villas diverses), sa situation de transition entre le minéral et la verdure, ses qualités maintes fois soulignées obligent à faire preuve d'imagination et interdisent d'y réaliser ce qui peut être fait ailleurs. La prédominance végétale doit y être amplifiée, ce qui n'exclut pas les constructions : celles-ci auraient à s'insérer dans le verdure et non l'inverse.

Le changement de caractère entre la plaine minérale et les collines végétales devrait se faire en amont, à Issy-les-Moulineaux, entre la rue Jean-Pierre-Timbaud et la rue de Vaugirard. **Le Comité souligne que cette "fusion" de la ville avec la nature doit être l'une des composantes du traitement des terrains du Bas-Meudon.**

1.2. LE VAL-DE-SEINE : SON FLEUVE

La Seine traverse Paris entre des murs. Le paysage de la Seine dans la capitale est minéral ; deux quais bordent le fleuve : un quai haut et un quai bas. Le promeneur qui souhaite voir l'eau doit soit traverser un pont, soit se pencher, soit descendre des escaliers. Le plus souvent — rive droite et en grande partie rive gauche — la Seine est inaccessible du fait de voies sur berges ou de "boulevards urbains".

En arrivant à l'île Saint-Germain, la Seine retrouve des berges de terre, plantées. Au Bas-Meudon, l'eau est accessible de plain-pied. La configuration générale du site — coteaux de Meudon, de Sèvres et de Saint-Cloud, les trois îles et la plaine de Billancourt — constitue un ensemble qu'il convient d'étudier aussi du point de vue de l'eau pour rendre la Seine aux habitants.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande que soit étudié un projet d'ensemble de mise en valeur de la Seine pour les habitants du Val-de-Seine et au-delà, articulé en fonction des grandes composantes du site :

- **stationnement de péniches vers l'île Saint-Germain ;**
- **port de plaisance à Billancourt (en synergie avec le port de l'Arsenal à Paris) ;**
- **espace de détente et de baignade sur l'île de Monsieur, au pied du parc de Saint-Cloud ;**
- **zone de sports nautiques légers (aviron, canoë, planche à voile, petits dériveurs...) au Bas-Meudon, sur le petit bras de Seine et sur la berge sud de l'île Seguin.**

Cet ensemble nautique sur fond de verdure, d'intérêt local, département et même régional, viendrait utilement et joliment succéder aux berges parisiennes de la Seine classées "Patrimoine Mondial" par l'UNESCO et qualifiées de la "plus belle avenue de Paris" par son Maire. Comme les Champs-Elysées, la Seine, après une première partie minérale, s'ouvrirait sur la verdure, la promenade et la détente.

A cet égard, on peut s'interroger sur les raisons qui ont conduit les architectes urbanistes consultés à proposer la construction du Centre Culturel de Meudon au Bas-Meudon, c'est-à-dire en limite extrême de la commune. Si un nouveau Centre Culturel devait être envisagé, le Comité considère qu'il devrait être situé, comme aujourd'hui, au centre de la commune. Le Comité estime que l'animation (y compris culturelle) du Bas-Meudon peut être assurée d'abord par la mise en valeur de ses atouts naturels ; il préconise l'installation d'équipements en liaison avec la Seine.

1.3. LE SITE : LES VUES

Les vues doivent faire l'objet d'une attention toute particulière :

- vues depuis Paris et depuis Boulogne sur des collines boisées et sur l'incomparable ligne de crête qui, venant de Paris, commence au Musée Rodin et se poursuit jusqu'au clocher de Saint-Cloud ;
- vues depuis les îles ;
- vues depuis les collines au sommet et à mi-pente : balcon sur la Seine ;
- vues à travers les îles ;
- vues depuis et vers la colline de Rodin

Une étude minutieuse des vues devrait constituer un guide précieux pour la réflexion en cours.

1.4. LE BORD DU FLEUVE ET LA VILLE SUR LES COTEAUX

Les liaisons entre le plateau et le Bas-Meudon doivent faire l'objet d'une réflexion en fonction du vécu par les habitants :

- la liaison naturelle entre le bord de la Seine et Meudon-Ville se fait principalement par le Val d'Arthelon et la route des Gardes. Les raidillons et escaliers à flanc de coteaux ne sont que des accès d'appoint. **Le Comité considère qu'il convient de procéder, pour cette raison aussi, à une réflexion globale entre les bords de Seine, les terrains Chausson, les Montalets et le secteur Arnaudet. Il s'agit là d'un point majeur pour l'évolution historique du Bas-Meudon et de ses rapports avec la Seine ;**

— l'autre liaison — mécanique — déjà réalisée à la fin du siècle dernier sous forme de funiculaire — devrait se faire, comme prévu dans le rapport de M. Roullier, entre la gare de Bellevue et le métro de Billancourt. Cette liaison apporterait non seulement les avantages connus d'une interconnection de transports en commun (train SNCF - tram Val-de-Seine - métro), mais elle permettrait aussi de mettre en valeur la Grande Perspective de Meudon en la reliant à la vallée de la Seine et d'ouvrir ainsi Meudon sur le département.

1.5. LA DESSERTE AUTOMOBILE DU BAS-MEUDON, LA CIRCULATION DE TRANSIT ET LA V.R.G.S.

L'étroitesse du mince croissant alluvionnaire du Bas-Meudon rend le positionnement d'une voie de transit extrêmement difficile : la frontière que constituerait une telle voie, la pollution sonore et olfactive générée détruirait irrémédiablement le site, stérilisant définitivement soit les berges, soit le coteau, soit les deux, par une nuisance "double face".

La notion de boulevard urbain, imprécise, opposée à celle de voie rapide apparaît fallacieuse et trompeuse. Un tel boulevard devrait, en tout état de cause, écouler la circulation de transit de voisinage et les poids lourds exclus du projet MUSE. Peut-on vraiment établir des distinctions entre les différentes circulations de transit ? La seule notion à retenir n'est-elle pas celle de desserte locale par rapport à celle de transit ?

Le Comité renouvelle son opposition formelle à toute voie de surface au Bas-Meudon pour écouler la circulation de transit. La solution trouvée à Paris pour le parc André Citroën, bientôt achevé par son ouverture sur la Seine, constitue la condition sine qua non de la mise en valeur du site et de son utilisation.

Un boulevard urbain qui reste à définir ne manquerait pas de se transformer en "Avenue de New-York", obstacle infranchissable et nuisance totale. Seule une solution d'enfouissement réel, c'est-à-dire sous le niveau du sol naturel, permettra de conserver au site son calme et des berges de Seine plantées, directement accessibles sans dénivellation. Le Comité demande que soit étudié l'enfouissement de la future voie de transit entre le pont d'Issy-les-Moulineaux et le pont de Sèvres sous l'emprise de l'actuelle route de Vaugirard.

1.6. LA VOIE DE CHEMIN DE FER ET LE TRAMWAY

Le Comité renouvelle son souhait que le projet de tramway soit étudié en même temps que les autres aménagements du Val-de-Seine. De nombreuses questions restent à ce jour sans réponses et demandent des études complémentaires notamment quant à l'insertion de ce moyen de transport en commun dans la vie locale :

— site propre actuel bénéficiant du panorama ou traversée dans la ville comme un vrai tramway ?
— nombre des stations ? emplacement et rôle des stations dans la vie locale ?
— transport local participant à l'animation des sites desservis ou transport à moyenne distance ?

Le Comité confirme l'intérêt architectural de la gare actuelle du Bas-Meudon qui devra être conservée.

2. LES PROJETS PRÉSENTÉS

2.1. LA FORME URBAINE

Les projets présentés illustrent des orientations urbaines très différentes. Leur analyse devrait permettre de motiver des choix, voire des préférences pour des complémentarités de formes urbaines différentes suivant l'endroit. A l'échelle du site et surtout si celui-ci est pris dans son ensemble (bords de Seine, Rodin, Montalets, île Seguin), il est vraisemblable qu'une diversité urbaine viendra enrichir la qualité de l'ensemble réalisé.

A l'échelle des esquisses exposées, trois formes urbaines sont proposées :

- **Balcons sur la Seine** : présentée par les projets n° 1 (Pelissier-Vexelard) et n° 2 (Maurios-Grether-Corajoud).

Ce sont des compositions globales, conçues essentiellement en fonction du fleuve. La première "en peigne" est bordée par une très vaste dalle formant quai de Seine. La seconde plus intime, en jardins, en dégradés végétaux, descendant vers le bord de Seine lui-même traité de façon végétale.

Dans l'un et l'autre cas, la voie rapide est entièrement souterraine et la composition s'articule le long d'un boulevard dit "urbain".

• **Quartier traditionnel :** cette forme est représentée par le projet n° 3 (Céleste-Rouyon-Pena). La voie rapide est en tranchée le long de la voie SNCF. Entre cette tranchée et la Seine est maintenu "un quartier" comme dans une île. Comme les autres îles voisines, elle est irriguée par une voie en boucle interne.

• **Composition par multipôles monumentaux :** représentée par le projet n° 4 (Dugas-Atena-Quesson). Parc Huvé, Centre culturel, nouvelle gare, parc des Tybilles : l'ensemble du site est occupé par une multiplicité de compositions monumentales dont la réalisation à Sèvres masquant le coteau de Brimborion peut donner une certaine préfiguration.

Le Comité, sur la vue des quatre esquisses présentées, fait, dès aujourd'hui, les plus extrêmes réserves sur la densité apparente des constructions, densité incompatible avec le respect du site.

2.2. LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Il s'agit d'une grande option pour toutes les propositions, mais chacune d'elles en donne des versions très différentes : Maison Huvé maintenue sur place ou déplacée, conservation plus ou moins importante des constructions existantes, du centre social, de l'église, des H.L.M. Ceci montre qu'**une appréciation très fine de la valeur "patrimoniale" de l'existant doit être engagée dès que possible, en liaison avec le patrimoine des coteaux, sous le triple point de vue historique, social et économique.** Certaines H.L.M. viennent d'être rénovées, l'église a son vécu de quartier, la Maison Huvé a son histoire, une tradition artisanale s'est maintenue.

Faut-il une rénovation ? une modification ? Dans quelle mesure les témoins même récents du quartier sont-ils des maillons indispensables de l'évolution urbaine vivante ? Autant de questions parmi toutes celles qui doivent être débattues.

2.3. LES RACCORDEMENTS DIRECTS

En complément à la question des osmoses urbaines évoquées ci-dessus, il importe d'étudier la façon dont on passera de la voie rapide à la trame du quartier, ainsi que de la trame viaire de Meudon à celle du quartier.

Certains projets sont très succincts à ce sujet. Le plus explicite paraît être le projet n° 3 (Celeste-Roujon-Pena). Un raccordement amont est très simplement traité avec le quai d'Issy-les-Moulineaux. Un raccordement aval est prévu par un réaménagement de la rue Henri-Savignac : accès à mi-pente par-dessus la voie SNCF, assez panoramique. Cette solution simplement esquissée semble constituer une façon intéressante d'accéder au quartier.

2.4. L'ÉCHELLE DES LIEUX URBAINS

L'échelle est une caractéristique dimensionnelle et rythmique qui peut laisser espérer qu'un espace extérieur deviendra un lieu culturellement et socialement identifié et vécu. La taille des places, la dimension des esplanades, la grandiloquence des monumentalités, la simplicité des espaces familiers, le confort climatique, la qualité sonore constituent des caractéristiques croisées et complémentaires ou contradictoires. Ces caractéristiques doivent être analysées avec soin dans chaque projet.

En complémentarité de ces "échelles", il faut apprécier "l'ampleur plausible" d'une fonction commerciale dans un tel secteur, sa position par rapport à la gare, aux accès majeurs du quartier : tout cela obéit à des "plausibilités" à apprécier.

Certaines propositions peuvent servir de base de réflexion sur ces "plausibilités" :
— Une place de 120 mètres sur 70 mètres ouverte sur le nord : est-ce utile ? souhaitable ? (projet n° 1).
— Une place carrée (de forme horizontale par tradition) située au carrefour de la route des Gardes et de la rue Henri-Savignac : est-ce plausible ? (projet n° 4).
— Des commerces urbains disséminés le long d'un "boulevard urbain" sur plus de 500 mètres : est-ce viable ? (projet n° 2).

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon considère que les différents projets présentés permettront, par les interrogations qu'ils suscitent, de nourrir les réflexions à venir, en particulier sur les rapports entre les espaces et les fonctions et sur la mise en valeur des atouts présentés par le site.

3. LA MÉTHODOLOGIE

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon aurait souhaité que le cahier des charges qui a été remis aux équipes consultées soit à la disposition des visiteurs de l'exposition.

En ce qui concerne l'organisation de l'exposition, il aurait été souhaitable de faciliter aux Meudonnais la compréhension et la comparaison des projets présentés : par exemple en orientant tous les plans de la même façon, en présentant dans la salle une photographie et une maquette de l'existant. Des présentations commentées par les auteurs des projets ou par des spécialistes des services techniques de la ville auraient été appréciées.

Première étape de la réflexion et de la concertation, cette consultation, tout en permettant une moisson d'idées et de suggestions, trouverait rapidement ses limites si elle n'était pas complétée par l'expression de choix et d'options urbanistiques s'appuyant sur des éléments de la problématique tels que ceux qui ont été esquissés ci-dessus.

CONCLUSION

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande à être associé au processus engagé par la Ville de Meudon pour le renouveau du Bas-Meudon. Le Comité propose que, suivant des modalités à définir, les communes et les associations voisines soient aussi associées à ces travaux. Le Val-de-Seine, la plaine de Billancourt et les collines, éléments majeurs du patrimoine naturel de la région, forment un ensemble qui doit faire l'objet d'une réflexion et d'une conception globales.

Le Comité manifeste son attachement au nom traditionnel du Bas-Meudon. Il s'étonne de voir proposée une dénomination, "Meudon-sur-Seine", qui semble plus appropriée pour une commune. Le terme de Bas-Meudon, auquel les Meudonnais se montrent attachés, paraît bien adapté à la situation géographique de cette partie du territoire meudonnais.

Synthèse par Daniel Soreau, Vice-Président délégué, des commentaires formulés par des Administrateurs et des Délégués de quartier sur les projets d'aménagement du Bas-Meudon exposés en Mairie en février-mars (exposition intitulée "Meudon-sur-Seine"). Ce texte a été adressé à M. le Maire de Meudon le 3 avril 1993.

NOUVELLES BRÈVES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le samedi 27 février 1993 à 15 h 30 dans une salle du complexe René Leduc, sous la présidence de Gérard Ader qui, après avoir souhaité la bienvenue aux 65 participants, a donné la parole au Secrétaire général Jean Reinach pour la lecture du **rapport moral et d'activité** de l'année écoulée. Tous les éléments de ce rapport ayant été développés dans nos bulletins soit sous forme d'avis élaborés par le Conseil d'Administration, soit sous forme de notes dans la rubrique "Nouvelles brèves", nous rappelons seulement ici que les adhérents qui souhaiteraient lire le texte *in extenso* peuvent l'obtenir en le demandant au Secrétaire général.

Le **rapport financier** a été présenté par Roger Boullault, Trésorier adjoint. Le détail des recettes et des dépenses, projeté sur écran, a permis quelques commentaires et l'assistance a pu constater pour 1992 un solde créditeur de 3 494,46 F et une situation financière au 31 décembre 1992 qui s'établit ainsi : en caisse, 28 551,04 F ainsi répartis :

— C.C.P. : 9 269,55 F,
— Crédit mutuel : 19 281,49 F.

Approbation des rapports moral et financier :

Membres présents ou représentés : 146.

Les deux rapports ont été approuvés par : 137 oui; 5 bulletins nuls ; 4 abstentions.

Renouvellement du tiers sortant :

Les 5 membres du Conseil d'Administration dont les mandats renouvelables expiraient ont obtenu :

MM. H. Clouzeau : 127 voix
R. Cossé : 146 voix
J. Crepey : 146 voix
O. de Gonneville : 146 voix
M. Jantzen : 146 voix.

D'autre part 7 candidatures présentées par le Conseil d'Administration dans la limite des postes disponibles ont donné lieu au résultat suivant :

Pour un mandat de 3 ans :
Mme Goupy : 137 voix
MM. Gué : 140 voix
Guibert : 140 voix
Ménard : 146 voix
Montambault : 146 voix.

Pour un mandat de 2 ans :
M. Ronssin : 134 voix.

Pour un mandat de 1 an :
M. Guislain : 128 voix.

Questions diverses :

Elles ont principalement concerné le *Bas-Meudon* et les projets de 4 équipes d'urbanistes présentés en Mairie. Les commentaires et les critiques ont bien évidemment été pris en compte dans les "Réflexions sur l'aménagement du Bas-Meudon" reproduites p. 10.

Sur intervention de H. Clouzeau, dans le cas où l'on tiendrait à écarter l'appellation *"Bas-Meudon"*, celle de "Meudon-bords-de-Seine" a été nettement préférée à "Meudon-sur-Seine" qui évoque, non plus un quartier, mais plutôt une commune distincte.

A propos de l'*Inventaire du patrimoine* qui doit être prochainement réalisé à Meudon (cf. Bull. n° 80), l'intervention de M. Jantzen a magistralement clarifié une terminologie souvent ambiguë pour le grand public. Il faut en retenir que l'inventaire prochainement mis en œuvre à Meudon est tout à fait différent de l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Celui-ci en effet retient les seuls éléments du patrimoine qui répondent aux exigences requises pour être pris en compte dans ce qu'il faut considérer comme un premier degré dans l'échelle du classement.

Enfin, le séminaire de Garches sur la *collecte des déchets* a été évoqué (cf. Bull. n° 80) et l'assemblée a été informée de l'intention de notre Comité d'organiser une réunion sur ce sujet à Meudon, en novembre prochain.

La séance levée vers 17 h 15 s'est poursuivie par les conversations particulières de ceux qui acceptèrent de s'attarder dans la pièce voisine où leur étaient offerts quelques rafraîchissements.

SOIRÉE DANSANTE DU 23 MARS

En réunissant dans la grande salle du restaurant "L'Ermitage de Villebon" plus de cent personnes parmi lesquelles on remarquait la présence de M. le Maire et de Mme Wolf, de M. Marseille , Maire adjoint, accompagné de son épouse, le dîner dansant du 23 mars fut une soirée qui par son atmosphère amicale et détendue continuait la tradition de celles que notre Comité avait organisées dans le passé. Il faut souligner que Mme Simone Mulot, qui avait accepté la lourde charge de son organisation, en avait minutieusement prévu le déroulement : agencement et composition des tables, décoration de la salle avec de belles plantes vertes généreusement prêtées par les services de la Mairie, accueil par MM. Henri Clouzeau et Jean Crepey chargés de diriger les arrivants vers la table dressée pour l'apéritif.

Le repas touchant à sa fin, le Président Gérard Ader prit la parole pour remercier M. le Maire et M. le Maire adjoint d'avoir honoré la soirée de leur présence. Ses remerciements allèrent aussi à Mme Simone Mulot et à tous ceux qui

avaient eu la gentillesse de l'aider et de contribuer ainsi à faire de cette soirée un moment de fête et d'amicale convivialité. Poursuivant son allocution, le Président ne manqua pas de ramener l'auditoire à la réalité des activités qui sont le fondement même de notre association en l'invitant à réfléchir sur la maxime "Penser globalement, agir localement" mise en vedette par les travaux de la conférence internationale de Rio, en juin 1992, sur l'avenir de la planète. Il s'attacha à montrer qu'avec vingt années d'avance, le Président d'alors de notre Comité, Joseph Huré, avait remarquablement exprimé, à propos de Meudon, la dimension temporelle du "penser globalement" en citant la phrase que celui-ci avait prononcée dans une allocution à la mémoire des Maritain (1). Il rappela, à titre d'exemple que plus récemment et plus prosaïquement, notre Comité, par son soutien actif à l'initiative de la Municipalité consistant à organiser une collecte séparée des déchets ménagers toxiques, œuvre localement pour la prévention d'une grave nuisance qui, comme toute pollution, n'a de respect pour aucune limite territoriale.

Les applaudissements venaient à peine de marquer la fin de son allocution que les premières mesures d'une valse entraînaient notre Président et Simone Mulot sur la piste de danse où ils furent bientôt rejoints par de nombreux couples.

Cependant, aux alentours de minuit, Simone Mulot ne parvenait pas à dissimuler sa déconvenue car face à la défaillance, vingt-quatre heures avant la soirée, du responsable de la sonorisation prévu par l'établissement, elle avait placé tous ses espoirs dans une solution de rechange qui révélait ses limites en obligeant à abréger le divertissement. Les danseurs prirent le chemin du retour, un peu désappointés mais compréhensifs et sans doute bien décidés à se rattraper la prochaine fois...

"FORÊT PROPRE" 1993

Fixée au samedi 3 avril, cette première opération depuis la disparition de son regretté fondateur, Léon Larré, se devait d'être aussi réussie que les onze précédentes et il en fut bien ainsi.

Dans une période que caractérisait l'instabilité du temps, la soleil et la douceur de la température plaçaient "Forêt Propre" 1993, dès le matin, sous les meilleurs auspices. Tout le reste est à porter à l'actif de Colette Lacharme qui, ayant la haute main sur l'organisation à laquelle l'Office national des Forêts et la Mairie prêtaient leur concours, s'était de longue date dépensée sans compter et continuait de le faire au cours de cette journée. Le résultat fut la participation d'une centaine de Scouts d'Europe, d'une trentaine d'Eclaireurs et Eclaireuses de France, d'autant d'élèves du collège du Bel-Air encadrés par deux professeurs d'éducation physique et pour la première fois, d'un groupe de l'A.P.E.I. (Association de Parents d'Enfants Inadaptés) conduit parM. G. Phillips. Des familles meudonnaises sont venues aussi offrir leurs services aux responsables des différents secteurs qui acceptaient volontiers le gonflement de leurs effectifs de départ.

Les personnels de l'O.N.F. présents sur le terrain ont exprimé leur satisfaction lorsque furent chargés de déchets quatre camions (soit près de 300 m³) mis à disposition par la Mairie, collecte qui représentait environ le double de celle de l'an dernier.

Au total quelque trois cents personnes avaient, au terme de la journée, manifesté leur conviction selon laquelle la forêt est une entité vivante qui doit être respectée en tant que telle.

Copieusement restaurés par un excellent goûter offert par la Mairie, les dévoués ramasseurs se sont séparés vers 18 heures. L'après-midi avait été rude mais "Forêt Propre" 1993 avait pleinement rempli sa mission et, pourtant, Colette Lacharme songeait déjà aux améliorations qui pourraient être apportées au déroulement de l'opération "Forêt Propre" 1994 !

BULLETIN N° 80 : NUANCE POUR UNE LÉGENDE

Sous l'influence de l'article signé de M. Lebas sur l'Inventaire général du patrimoine dans le Bulletin n° 80, nous avons écrit pour légende de la gravure qui, en couverture, en était l'illustration : "La célèbre Villa Mexicaine, aujourd'hui disparue, est l'exemple d'un élément du patrimoine qui ne subsiste que par l'iconographie conservée dans la collection de l'Inventaire général." Il eut fallu écrire : "La célèbre Villa Mexicaine... ne subsiste que par l'iconographie conservée **notamment** dans les collections de l'Inventaire général."

En effet, comme nous l'a fait remarquer à juste titre — et nous l'en remercions — le Conservateur du Musée d'Art et d'Histoire de Meudon , M. Francis Villadier, des documents divers relatifs à cette maison sont conservés par le Service de Documentation du Musée.

Ce rectificatif nous donne l'agréable occasion de souligner l'importance, pour le patrimoine de Meudon, de l'iconographie locale que chacun peut souhaiter consulter, à un moment ou à un autre. Cela est toujours possible sur rendez-vous, en appelant le 46 23 87 13 pour les Archives du Musée, et aussi le 45 34 75 19 pour les Archives de la Mairie.

Paulette GAYRAL

(1) Prononcée le 12 juin 1971, la phrase de J. Huré mérite d'être rappelée ici : "Meudon, noble cité, pour qui l'Histoire fut généreuse, se doit de présenter aux générations futures l'héritage qu'elle a reçu du passé."

POUR VOTRE AGENDA

Samedi 5 juin 1993

VISITE DE LA FORÊT : LA SAUVEGARDE DES ÉTANGS ET DE LEURS BERGES

sous la conduite de M. FAURE,
Ingénieur des techniques forestières, Chef de la division de Versailles

Rendez-vous : **9 h 30,** place J.-Janssen

N.B. : avance d'une demi-heure sur la précédente annonce, nécessitée par les déplacements prévus entre les différents étangs

Dimanche 6 juin - Dimanche 4 juillet

Dans le cadre du cycle de conférences organisé sous l'égide de la Mairie
par les Conservateurs du Musée d'Art et d'Histoire et qui ont lieu chaque premier dimanche du mois :

VISITE-CONFÉRENCE SUR LE CHATEAU DE MEUDON
AVEC DÉPLACEMENT SUR LE SITE

par Mme Thérèse-Marie BRACHET,
Chargée de conférences à l'Ecole du Louvre

Rendez-vous à **15 heures,** au Musée d'Art et d'Histoire de Meudon

Dimanche 19 septembre 1993

NOUVELLE VISITE DE LA MAISON HUVÉ

sous l'égide du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon et grâce à l'amabilité de Mme LAUMET

Rendez-vous : 13, rue de Vaugirard à Meudon (de **15 à 18 heures)**

HOTEL ★★★ NN
FOREST HILL

157 chambres - Séminaires

☎ **46 30 22 55**

40, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
92360 MEUDON-LA-FORÊT

Les Mousquetaires

Restaurant - Banquets

Buffet géant des Mousquetaires

128 F TTSC - Vin à discrétion *

* Prix en vigueur au 1-7-1991

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

Cie La Providence

VIE — ACCIDENTS
VOL — INCENDIE

28 bis, rue de la République
MEUDON Tél. 45.34.16.13

IMPRIMERIE iR TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion
92240 MALAKOFF

☎ **47 36 29 45**
Fax : 47 36 88 76

Cadeaux
Objets utiles
pour la maison . . .

l'artisanie

61, rue de la République MEUDON
Tél. 46.26.71.57 Ouvert le DIMANCHE

REPRODUCTION

IMPRIMERIE - TIRAGE DE PLANS

PHOTOCOPIES - TRAVAUX PHOTO - PHOTOCOPIES COULEUR

30, boulevard Verd-de-Saint-Julien - 92190 MEUDON

☎ **45 34 16 44** + Télécopie : 46 26 27 09

Le Crédit Mutuel

La banque et les assurances à la même adresse

22, RUE DE LA REPUBLIQUE, 92190 MEUDON - TEL. 46 26 39 13

Crédit Mutuel

une banque à qui parler

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

Tél. : 45.34.12.01

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON

GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

MÉCANIQUE - TOLERIE

STATION SERVICE - VENTE

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 46.26.45.50

I.P.L. Malakoff - 47 36 29 45

Rédacteur en chef du Bulletin : Paulette GAYRAL